

La maîtrise médicalisée des dépenses de santé est un effort collectif visant à favoriser le bon usage des soins et à veiller à une bonne efficacité du système de santé.

- Dans le cadre de la convention médicale de Février 2005, les signataires ont construit un dispositif reposant sur un engagement des partenaires sur des objectifs quantifiés et une définition annuelle des thèmes et objectifs de maîtrise.

	Régime	Auvergne	Atteinte de l'objectif	France
<u>Antibiotiques</u> Evolution PCAP	RG	-5,9%	☺	-10,4%
	MSA	-0,1%	☹	-7,5%
	RSI	2,9%	☹	-5,2%
<u>Psychotropes</u> Evolution PCAP	RG	-4,2%	☹	-2,8%
	MSA	3,2%	☹	-3,5%
	RSI	0,6%	☹	-0,8%
<u>Statines</u> Evolution PCAP	RG	4,2%	☹	6,4%
	MSA	5,6%	☹	7,8%
	RSI	6,4%	☹	3,9%
<u>IPP</u> Evolution PCAP	RG	-2,9%	☺	-0,2%
	MSA	-6,8%	☺	-5,1%
	RSI	-5,7%	☺	-4,4%
<u>Indemnités Journalières</u> Evolution PCAP	RG	5,5%	☹	5,4%
	MSA	5,0%	☹	0,5%
	RSI	9,4%	☹	15,6%
<u>ALD</u> Evolution en points	RG	-0,1	☹	-0,1
	MSA	-0,2	☹	0,0
	RSI	0,6	☹	0,3
<u>Visites</u> Part des visites	RG	12,5%	☹	12,1%
	MSA	NC		NC
	RSI	NC		NC
<u>Transports</u> Evolution PCAP	RG	1,8%	☺	0,9%
	MSA	-1,8%	☺	-1,5%
	RSI	-10,0%	☺	-2,8%

Pour l'année 2008, onze thèmes ont été retenus en raison de leur intérêt pour la santé ou l'efficacité médico-économique. Un objectif national a été fixé pour chacun de ces thèmes :

- Diminution de 5% des montants remboursés au titre des antibiotiques et des psychotropes
- Stabilisation des montants remboursés au titre des statines
- Inflexion de 2% de la tendance d'évolution des montants remboursés de prescription d'antihypertenseurs
- Inflexion de 5% de la tendance d'évolution des volumes de prescription des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)
- Inflexion de 1% de la tendance d'évolution des volumes de prescription des indemnités journalières
- Transfert de 2.5 points des dépenses en rapport avec une affection de longue durée (ALD) vers les dépenses sans rapport
- Croissance des montants remboursés au titre des transports limitée à 2%
- Part du nombre de visites dans l'ensemble des consultations et visites égal à 10%.
- Baisse des volumes de certains actes diagnostiques et thérapeutiques
- Stabilisation du volume de lits médicalisés en location

- Un accord national relatif à la fixation d'objectif de délivrance de spécialités génériques a été conclu le 06/01/2006 entre l'UNCAM et la Fédération des syndicats pharmaceutiques.

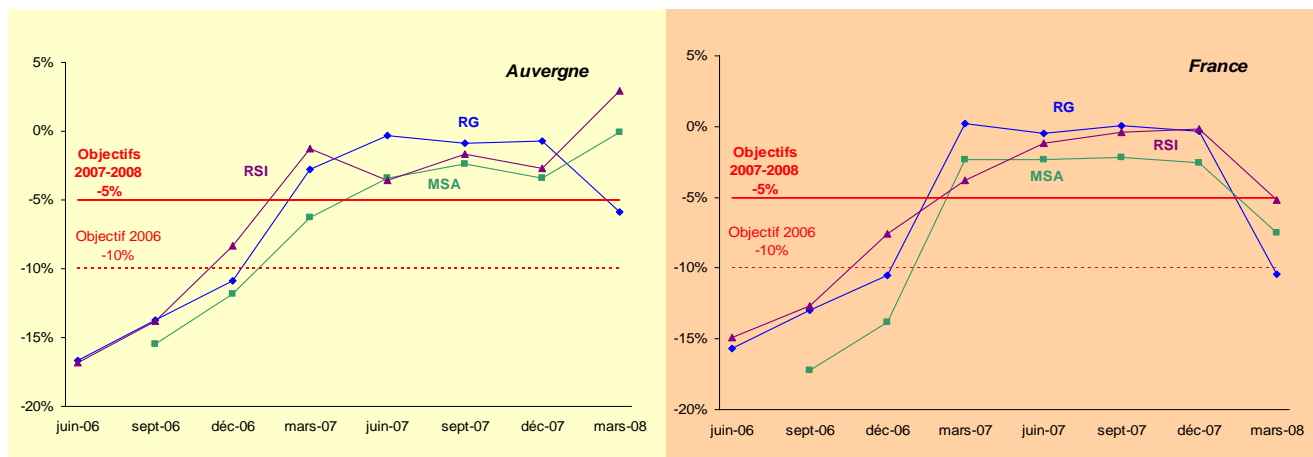
Pour 2008, l'objectif national correspond à un taux de pénétration des médicaments génériques de 82.9%.

	Régime	Auvergne	Atteinte de l'objectif	France
<u>Génériques</u> Taux de pénétration	RG	86,7%	☺	81,7%
	MSA	87,6%	☺	83,9%
	RSI	85,0%	☺	80,3%

Nota :

- RG : Régime général - MSA : Mutualité Sociale Agricole - RSI : Régime Social des Indépendants
- PCAP : Période Comparable Année Précédente
- les résultats concernent les prescriptions des médecins libéraux, sauf pour les génériques (tous prescripteurs) et les visites (généralistes libéraux).
- pour le RSI, le répertoire utilisé pour le calcul du taux de pénétration des génériques a un périmètre plus large que le répertoire conventionnel.

Antibiotiques

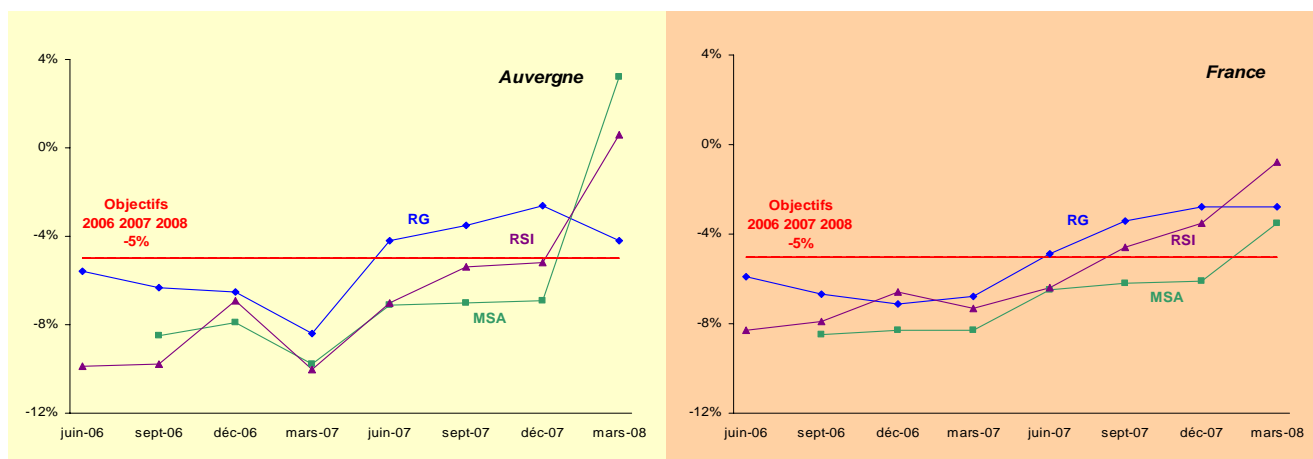


La diminution de la consommation d'antibiotiques vise à préserver l'efficacité de ces médicaments en luttant contre le développement des résistances bactériennes.



Le montant d'antibiotiques remboursé par le Régime général au cours du 1^{er} trimestre 2008, s'élève à 3 millions d'euros soit 2,1% de la dépense nationale dans ce domaine. Tant au niveau régional que national, l'objectif de réduire de 5% les dépenses relatives aux prescriptions d'antibiotiques est respecté. Après avoir très fortement diminué en 2006, les remboursements d'antibiotiques du Régime général se sont stabilisés en 2007. Une économie de 447 672 euros a été réalisée en 2007 pour ce thème de maîtrise médicalisée.

Psychotropes

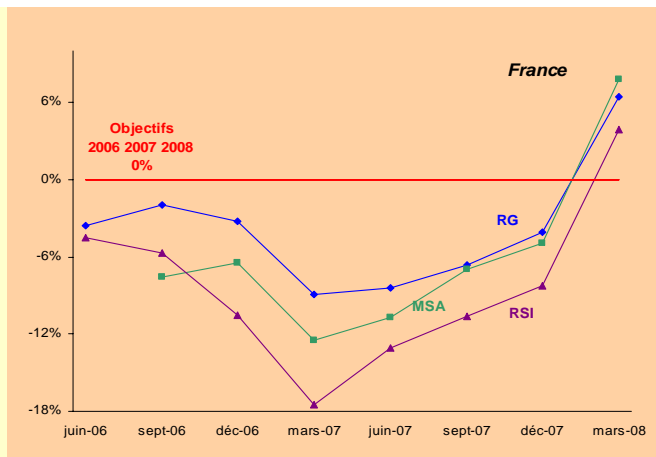
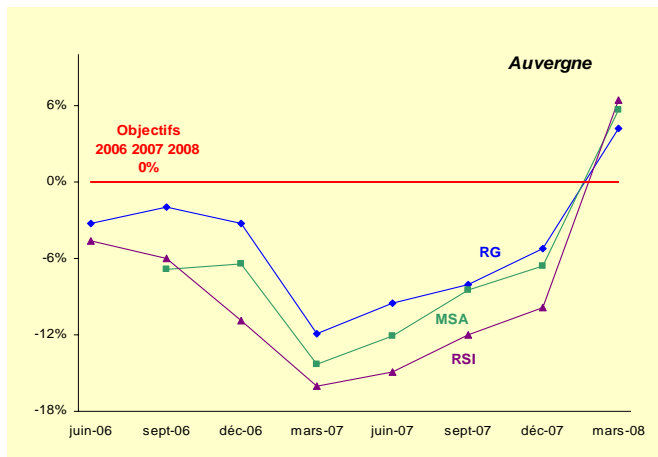


La France se situe depuis de nombreuses années parmi les plus grands consommateurs de psychotropes en Europe. Des traitements de longue durée peuvent entraîner des risques de dépendance, des troubles de la mémoire et une diminution de la vigilance.



Durant les trois premiers mois de 2008, les montants remboursés par le Régime général au titre des psychotropes (anxiolytiques et hypnotiques hors phytothérapie) représentent, en Auvergne, 2,7% des dépenses générées au niveau national par ce type de médicaments, soit 1,1 millions d'euros. L'objectif de baisse de 5% n'est pas encore atteint aux niveaux régional et national. Au cours de l'année 2007, les actions mises en place par l'Assurance Maladie dans le cadre de la maîtrise médicalisée ont généré une économie de 170 000 euros.

Statines

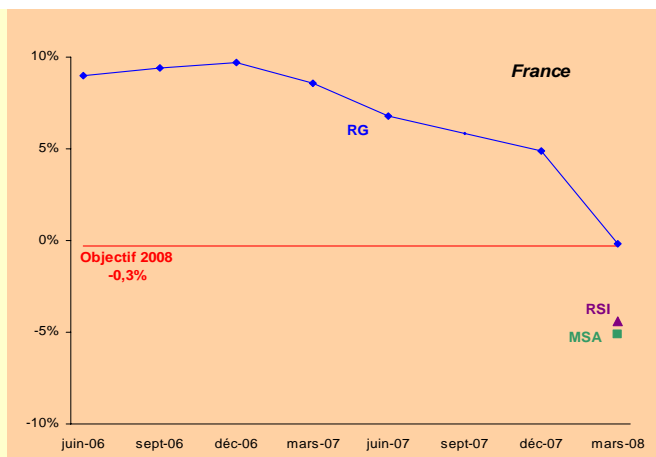
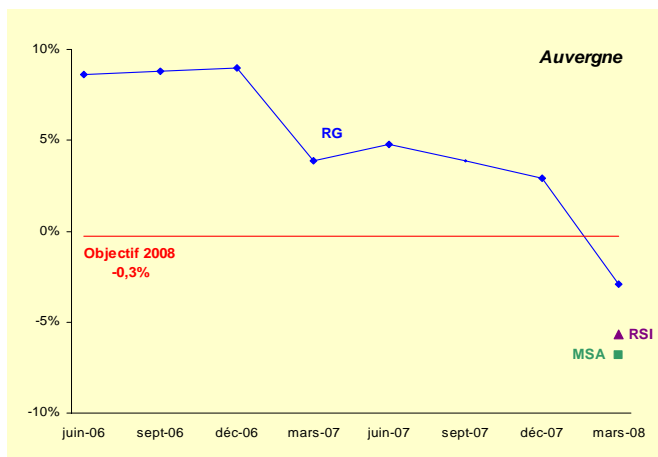


Les statines sont des médicaments indiqués dans le traitement des hypercholestérolémies et dans la prévention du risque cardio-vasculaire.



Au cours du 1^{er} trimestre 2008, en Auvergne, le Régime général a remboursé 4 millions d'euros au titre des statines soit 2,2% de la dépense nationale dans ce domaine. Ce montant affiche une forte progression (4,2%) par rapport à la même période de l'année précédente. En 2007, les remboursements de statines avaient fortement baissé, en Auvergne, générant ainsi pour le Régime Général une économie de 2,7 millions d'euros.

Inhibiteurs de la pompe à protons

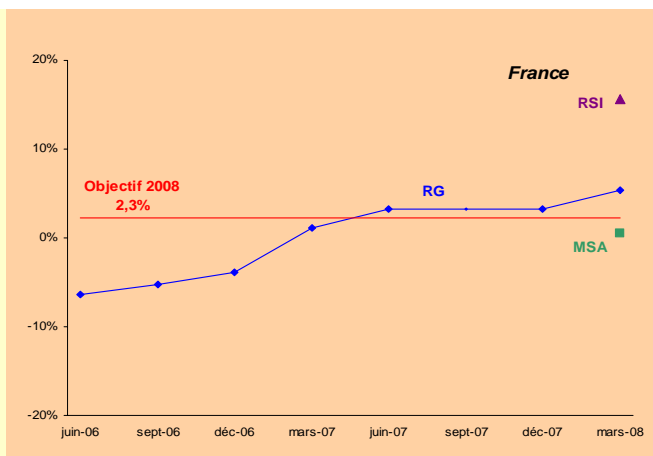
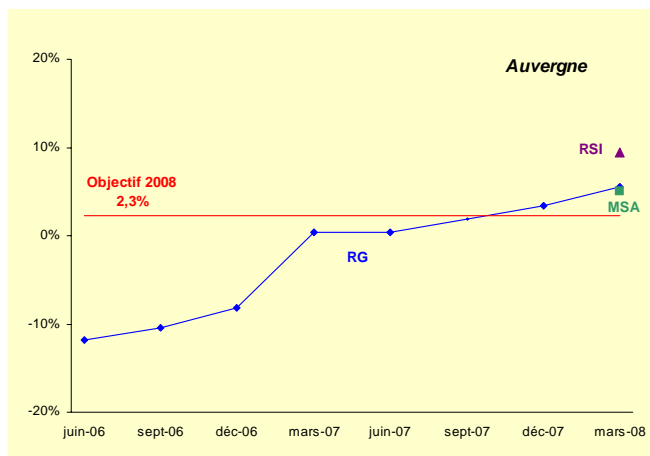


Les inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) sont des médicaments utilisés dans le traitement de la maladie ulcéreuse et du reflux gastro-oesophagien.



En 2007, l'objectif de maîtrise médicalisée relatif aux IPP concernait l'évolution des montants remboursés. En fin d'année, l'objectif de diminution de 3,7% était atteint au niveau régional permettant ainsi au Régime Général d'économiser 1 million d'euros. En 2008, l'objectif conventionnel est d'infléchir la tendance d'évolution du volume de prescription de ce type de médicament. Au cours du 1^{er} trimestre, un peu plus de 200 000 boîtes d'IPP ont été remboursé par le Régime Général en Auvergne, soit une diminution de 2,9% par rapport au trois premiers mois de 2007 : évolution conforme à l'objectif fixé.

Indemnités journalières

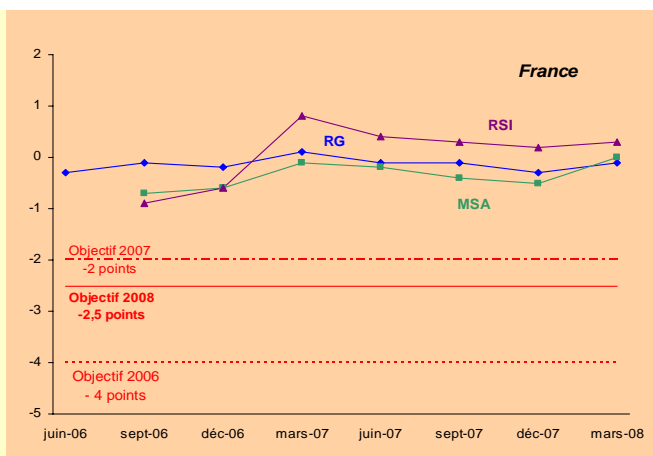
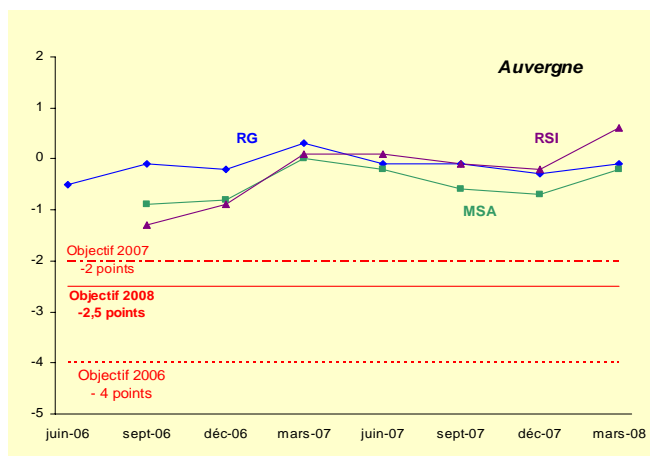


Les dépenses d'indemnités journalières (IJ) ont très fortement progressé au cours des dernières années. L'Assurance Maladie a fait de la lutte contre les arrêts de travail non justifiés un axe majeur de son programme de maîtrise médicalisée et de son plan de contrôle.



De même que pour les IPP, en 2008, l'objectif de maîtrise médicalisée relatif aux IJ ne porte plus sur les montants remboursés mais sur les volumes de prescriptions. En Auvergne, au cours du 1^{er} trimestre, le Régime Général a indemnisé 1,2 millions de jours d'arrêt de travail, soit une progression de 5.5% en période comparable. L'objectif de contenir cette évolution en dessous de 2.3% n'est donc pas encore atteint.

Affections de longue durée



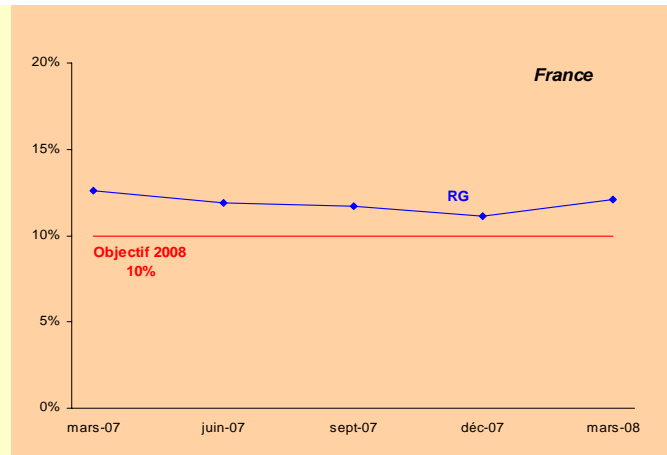
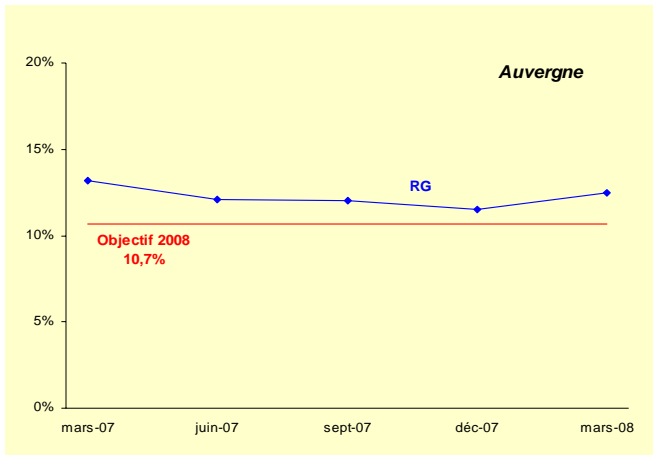
Les dépenses de soins liées aux affections de longue durée ont augmenté de 91% depuis 10 ans en France. Progressivement, la part des dépenses prises en charge à 100% tant à augmenter en englobant des soins sans rapport avec la pathologie exonérante.



Pour le Régime Général, en Auvergne, la part des montants remboursables en rapport avec l'ALD sur l'ensemble des dépenses ALD s'élève au 1^{er} trimestre 2008 à 79,9%. Depuis 2006, la stabilité de ce ratio tant au niveau régional que national, ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé.



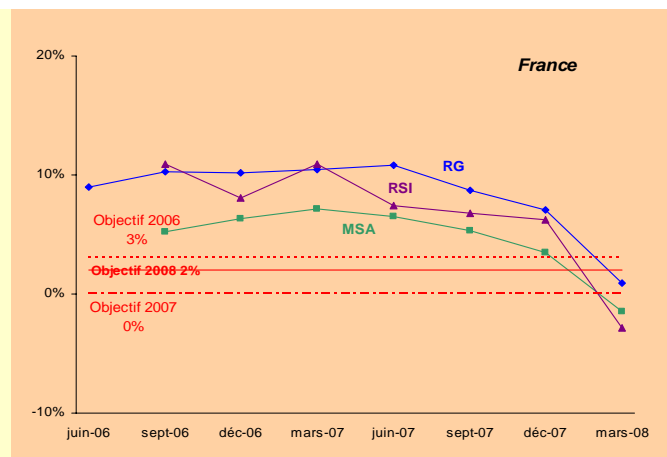
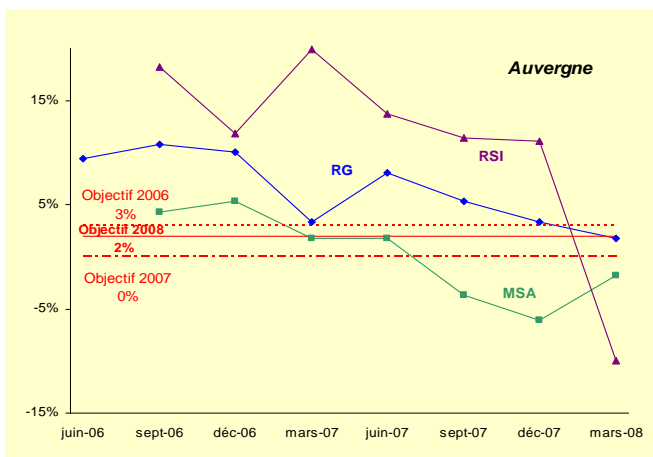
Visites



Dans l'avenat n° 14 à la convention médicale, les partenaires conventionnels se sont engagés à réduire le nombre de visites non médicalement justifiées au regard des référentiels existants. Un objectif national correspondant à un taux de visites de 10% a été fixé pour 2008.

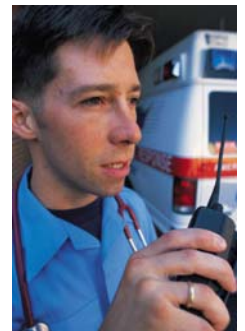
En Auvergne, le nombre de visites sur l'ensemble des consultations et visites est stable depuis début 2007. Avec une moyenne de 12,3%, il est supérieur à l'objectif.

Transports

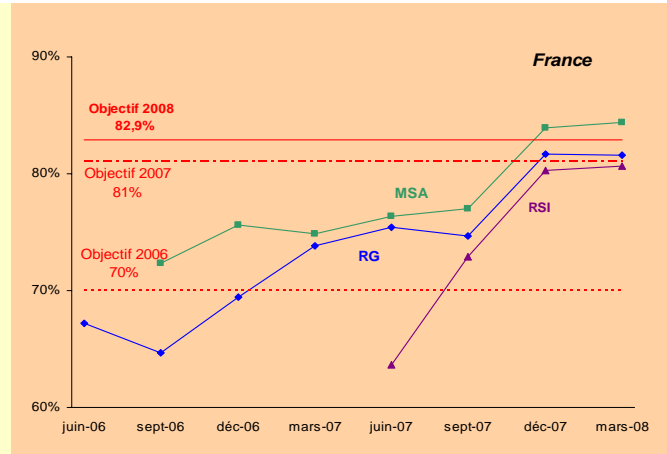
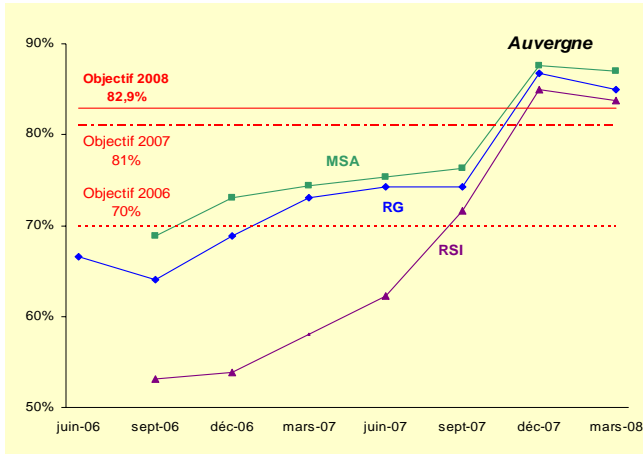


Les prescriptions de transports des malades ont fortement progressé ces dernières années. Les textes régissant la prise en charge des transports ont été modifiés afin de médicaliser les prescriptions et d'adapter le mode de transport à l'état de santé du malade et à son degré d'autonomie.

Durant le 1^{er} trimestre 2008, les dépenses auvergnates de transports remboursées par le Régime général s'élèvent à 4,1 millions d'euros soit 2,2% de la dépense nationale dans ce domaine. La progression de ce montant au niveau régional (1.8%) comme au niveau national (0.9%) est conforme à l'objectif fixé.



Génériques



Au 30/06/2007, l'objectif national fixé pour fin 2007 étant atteint et afin de tenir compte de l'évolution du répertoire de référence, l'avenant n°2 à l'accord national a fixé une nouvelle progression du taux de délivrance et défini les conditions d'extension du dispositif Tiers Payant contre génériques.

Fin décembre 2007, au niveau régional, avec un taux de pénétration des génériques supérieur à 85%, l'objectif était atteint, soit une économie de 2 millions d'euros pour le Régime Général.

En mars 2008, le taux de pénétration affiché au niveau régional est conforme à l'objectif fixé.